



ANECM

Association Neuchâteloise des Entreprises de
CHARPENTE
ÉBÉNISTERIE
MENUISERIE

CHARTRE – CODE DE DEONTOLOGIE

Les entreprises membres de l'association

**Fournissent un travail de qualité
Conseillent les clients au plus près de leurs intérêts.**

**Respectent les règles de l'art de la profession
et les normes professionnelles en vigueur.**

**Utilisent des techniques et des produits respectueux de l'environnement.
Restent à l'avant-garde des techniques de travail.
Apportent une attention particulière à la sécurité au travail.**

Dans la mesure de leur possibilité, utilisent du bois et des matériaux indigènes.

**S'engagent dans la formation de la relève
et dans la transmission de leur savoir-faire.**

**Respectent les dispositions légales et conventionnelles
en matière de droit du travail.**

Cette charte est délivrée pour un usage réservé strictement aux entreprises membres de l'association. Elle peut être diffusée à des fins de promotion de l'entreprise membre ou de l'association, mais également à toutes fins professionnelles jugées utiles.

Son contenu n'engage pas la responsabilité de l'association ou de son comité.

Association Neuchâteloise des Entreprises
de Charpente, Ebénisterie, Menuiserie
Le Président *S. Besançon* La Secrétaire *S. Duillet*